



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2023

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois

Le : 9 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Gérard VULPAS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2023.

Compte rendu affiché le : 15 novembre 2023.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON
L. BROSSARD / D. BERTHOLON / O. VIALON / C. LOZANO
P. SECKINGER / B. TRENCHAT / F. VENET / M. DUPUY
G. VULPAS / D. PINEL / R. JOASSARD.

Absente : A. BORRA.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 9 novembre 2023 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Gérard VULPAS se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 5 octobre 2023.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal la convention de mise à disposition du local du Parc Municipal à l'association « Pour une alimentation solidaire », ce qui est accepté par le Conseil.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais nous a transmis le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport montre que 11 879 abonnés au 31 décembre 2022 sont desservis par le service public d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. On compte 673 abonnés reliés au service assainissement domestique et 64 abonnés au service non domestique sur la Commune de Ste Foy l'Argentière.

Le service gère 44 stations de traitement des eaux usées sur le territoire.



MAIRIE
18, Impasse de la Mairie
69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE
Tél : 04 74 70 03 95
E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

Le montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'élève à 2 714 030 € et le montant des subventions s'élève à 1 739 252 € pour l'ensemble du territoire.

Des projets sont à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service sur différentes communes.

Ce rapport n'appelle pas d'observations particulières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

CONTRIBUTION PROVISoire AUX CHARGES DU SIEMLY POUR 2024 :

La contribution provisoire due au SIEMLY pour 2024 s'élèvera à la somme de 4 097.17 € contre 4 057.90 € en 2022. Cette participation est fixée à 3.13 € par habitant.

Madame le Maire propose de fiscaliser cette somme dans son intégralité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de fiscaliser la totalité de cette somme.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANCT POUR LA RECONQUETE DU COMMERCE RURAL AVEC LE PROJET « PLACE DES SERVICES » :

Madame le Maire rappelle que le dispositif « Place des Services » a déjà fait l'objet d'une présentation du groupe La Poste auprès du Conseil, par la fondatrice Tania SAILLARD venue spécialement de Paris le 19 octobre 2023.

Elle propose de déposer une demande de subvention auprès de l'ANCT au titre de la reconquête du commerce rural.

Une réunion publique sera organisée prochainement afin de présenter le projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ANCT.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR ALARME INTRUSION AU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL DANS LE CADRE DE SON PPMS :

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'installer une alarme attentat ou intrusion au Groupe Scolaire. La Municipalité s'est entourée des avis des référents sûreté de la CPTM (Cellule de Prévention Technique de la Malveillance de Lyon). Un devis a été demandé à l'entreprise qui va mettre en place sur la Commune le système de vidéosurveillance en collaboration avec la CPTM. Une note élaborée par cette entreprise a été présentée au Conseil d'Ecole Elémentaire.

Cette alarme couvrira l'école maternelle et l'école élémentaire publiques. Nos écoles ont besoin d'être protégées. Un devis de 18 862.80 € TTC a été chiffré.

Madame le Maire demande l'accord pour déposer auprès de la Région un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

PROTECTION FONCTIONNELLE :

Ce point est ajourné et sera traité lors du prochain Conseil Municipal.

REVISION DES LOYERS DU POLE SANTE FIDESIEN :

Lionel BROSSARD, Adjoint, se retire de la séance.

Madame le Maire précise que nous arrivons au terme des 1 an et qu'il convient de réviser les loyers occupés par les professionnels de santé du Pôle de Santé Fidésien. Cette révision se calcule selon la variation de l'indice du coût de la construction. Le 2^{ème} trimestre 2022 avait été retenu pour calculer les loyers en 2022.

Indice du coût de la construction 2^{ème} trimestre 2022 = 1966

Indice du coût de la construction 2^{ème} trimestre 2023 = 2123

Soit une augmentation de 7.99 %.

Madame le Maire précise que nous n'avons pas eu encore de facture de consommation d'électricité pour cette maison de santé. Le problème est en cours de résolution.

Le montant des loyers est fixé comme suit au 1^{er} décembre 2023 :

- Bureau 1	31.50 m ²	289.13 €/mois	
- Bureau 2	32.73 m ²	300.42 €/mois	
- Bureau 3	37.45 m ²	343.74 €/mois	
- Bureau 4	24.65 m ²	226.25 €/mois	(Loyer réparti 40 % infirmiers + 60% psychologue)
- Bureau 5	26.30 m ²	241.40 €/mois	
- Bureau 6	25.90 m ²	237.73 €/mois	
- Bureau 7	26.92 m ²	247.09 €/mois	
- Bureau 8	17.70 m ²	162.46 €/mois	

- *Surface commune 117.85 m² : il sera demandé 80 € pour l'ensemble des locataires à raison de 10 € par mois par bureau. Le bureau 4 : 5€ + 5€. Ces montants restent inchangés.*

Le Conseil Municipal accepte ces montants à l'exception de Lionel BROSSARD qui n'a pas pris part au vote.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Madame le Maire précise que les subventions aux associations ont été étudiées en Commission.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les subventions aux diverses associations.

Le Club de Combat Fidésien a fait une demande de subvention exceptionnelle cette année afin d'investir dans du nouveau matériel neuf. Il est décidé de lui attribuer la somme de 200 €.

La subvention aux Classes ne sera plus attribuée car le concours de boules du 14 juillet est pris en charge par la Commune (repas, fleurs).

La subvention de la Clique des Sans Souci a augmenté mais est justifié par le fait qu'il y ait plus d'adhérents. Madame le Maire rappelle que les frais liés à l'école de musique sont pris en charge par les parents, l'école de musique et la Commune participant chacun à hauteur d'un tiers.

Madame le Maire rappelle que les associations avaient été prévenues et que pour obtenir une subvention il leur avait été demandé de participer aux différentes manifestations, défilés et au Forum organisés par la Commune. Deux associations ont été absentes lors du Forum. Les subventions ne seront pas versées Les présidents seront convoqués au Secrétariat de Mairie.

Georges BUFFARD, Adjoint, se retire de la séance.

L'Amicale Boules dispose d'une alarme au boulodrome qui ne fonctionne plus. Un devis de 1 600 € a été chiffré. Les membres de l'Amicale Boules demandent à la Mairie de prendre à charge la somme de 1 000 €, somme acceptée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte et vote les subventions aux différentes associations. Georges BUFFARD n'a pas pris part au vote.

DECISION MODIFICATIVE :

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Section Investissement :

* Art 020 :

Dépenses imprévues - 5 000.00 €

* Art 21318 904 :

Travaux à la crèche : motorisation des volets roulants + 5 000.00 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents, cette décision modificative.

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A L'ASSOCIATION « POUR UNE ALIMENTATION SOLIDAIRE » :

Madame le Maire rappelle qu'il est mis gracieusement à disposition de l'Association « Pour une alimentation solidaire » le local communal situé dans le Parc Municipal le mercredi de 13h à 15h30 pour le temps dédié à la vente des produits locaux.

Afin de régulariser ce prêt de salle, l'Association « Pour une alimentation solidaire » propose de signer une convention de mise à disposition d'un local communal avec la Commune. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Fid'Argentière : Madame le Maire donne lecture d'un courrier de démission de Jean-Claude CARRE, Président de Fid'Argentière et de Chantal GONZALEZ, membre du bureau. Elle remercie le travail réalisé par les membres de Fid'Argentière. Madame le Maire souhaiterait que cette association perdure.*
- *Alarme « élu » : ce dispositif permet un traitement plus rapide des appels des élus au 17 et d'une vigilance renforcée de la part des services de la Gendarmerie. Les coordonnées des élus seront communiquées à la Gendarmerie à l'exception de celle de Philippe SECKINGER.*
- *Mesures de responsabilisation : Madame le Maire rappelle qu'une convention de mesure de responsabilisation a été signée avec le Collège Val d'Argent. Un jeune collégien qui a fait une bêtise fera un travail d'intérêt général de 8h15 à 12h15 sur la Commune ce vendredi 10 novembre 2023. Il sera encadré par Georges BUFFARD.*
- *Don du sang : Madame le Maire donne la parole à Robert JOASSARD concernant la collecte de sang du 25 octobre, qui précise que 59 donneurs de sang se sont présentés, 56 dons ont été récoltés dont 3 nouveaux donneurs.*
- *Subventions du Département : Madame le Maire informe que plusieurs subventions ont été attribuées :*
 - *pour les travaux d'aménagement de la Grande Rue sur la tranche 1 à hauteur de 130 000 €.*
 - *pour la mise en place du dispositif de vidéoprotection à hauteur de 35 000 €*
 - *pour les amendes de police à hauteur de 4 935 €.*
- *Dates : Madame le Maire communique les dates pour 2024 :*
 - *des Conseils Municipaux : 11/01, 8/02, 7/03, 21/03 (vote du budget), 11/04, 16/05, 06/06, 27/06, 5/09, 10/10, 14/11 et 12/12.*
 - *des agendas : défilé du 11/11, décorations de Noël 2/12, concours du plus beau luminon des enfants de – 10 ans, vin chaud 8/12 la soirée sera clôturée par un feu d'artifice tirée au stade de football à 21h, repas des aînés 9/12,*

14/12 : Conseil Municipal à 18h30 et arbre de Noël du personnel communal à 19h45, distribution des colis de Noël le 16/12, Vœux : 14/01 à 11h.

- *Bulletin municipal : Madame le Maire rappelle que le bulletin devra paraître au plus tard mi-janvier 2024. Les associations ont été sollicitées pour donner leur article.*

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 14 décembre 2023 à 18h30.

La séance est levée à 21h.

Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 15 novembre 2023,

*Le Maire,
Karine BERGER*

